



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat <input type="text"/>
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE

E4 EEJSE

CORRIGE

DUREE : 2 H 00

COEFF : 2

Première partie : Les facteurs d'environnement	5 points
Deuxième partie : La rémunération du travail	9 points
Troisième partie : Le conseil des Prud'hommes	7 points
Quatrième partie : Le contrat de travail	15 points
Cinquième partie : Le contexte juridique et réglementaire	4 points

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	E4	Session 2014	CORRIGE
EPREUVE E4 EEJSE	Durée : 2 h	Coeff : 2	1/7

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Votre employeur, Madame LOPEZ, a créé un magasin de fleurs « LOPEZ Fleurs » en 2009 aux abords d'une grande ville, sur une avenue très passagère.

Professionnelle et organisée, son entreprise prend de l'essor année après année.

Elle s'est bien sûr immatriculée à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ainsi qu'à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) sous la forme d'une entreprise individuelle, car elle souhaite rester autonome et seule responsable de la politique menée dans son magasin.

Première partie : les facteurs d'environnement

1) Situer l'entreprise de Madame LOPEZ à l'aide du *document 1*, en précisant le code et l'intitulé NAF applicable à son entreprise.

Le code NAF 47 76 Z, est celui qui correspond à l'entreprise de Madame LOPEZ.

Intitulé : Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé.

2) Pour mieux connaître le marché actuel des fleurs, analyser les tableaux donnés dans le *document 2*.

a) Indiquer deux critères qui peuvent faire varier la consommation des fleurs des ménages.

Le revenu des ménages

Les catégories socioprofessionnelles

Toute réponse cohérente sera acceptée

b) Citer la catégorie de plantes la plus consommée par les ménages. Justifier.

Les végétaux d'intérieur.

Les ménages privilégient leur décoration d'intérieur.

c) Mentionner le circuit de distribution le plus fréquenté par les ménages et 3 raisons majeures expliquant cette fréquentation.

Les fleuristes en boutique, car :

- *Beaucoup plus de choix*
- *Un service après vente plus soigné*
- *Un service personnalisé...*

Toute réponse cohérente sera acceptée

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Deuxième partie : la rémunération du travail

Madame LOPEZ a décidé d'embaucher deux salariées titulaires d'un BP fleuriste et une salariée titulaire d'un CAP fleuriste.

Après avoir consulté la feuille de paie de Rose Dumont (*Document 3*), répondre aux questions suivantes :

1) Qu'est ce qu'un salaire de base ?

C'est le salaire versé pour 151h 67/mois/ Salaire fixé par le contrat de travail (toute réponse cohérente sera acceptée)

2) Comment obtient-on un salaire brut ?

On additionne le salaire de base + les heures supplémentaires +les primes

3) Quel est le salaire brut de Mlle Rose Dumont ?

1691,70€

4) À qui sont versées les différentes cotisations sociales (2 réponses souhaitées) ? A quoi servent-elles ?

URSSAF- -Retraite complémentaire – Caisse chômage

Elles servent d'assurance pour faire face aux diverses situations de la vie (maladie, retraite...)

D'après les *documents 4 et 5*, répondre aux questions suivantes :

5) *Mademoiselle LACLARE, titulaire d'un BP fleuriste sera chargée des achats, de la gestion et de la vente.*

a) Quel sera son niveau et son échelon ?

Niveau IV et échelon 2

b) A quel coefficient et à quel salaire cela correspondra-t-il ?

Coefficient 420 et 1 595 € de salaire brut

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

6) *Mademoiselle DEMARRE, titulaire d'un CAP fleuriste, fleuriste/vendeuse ayant 3 années d'ancienneté dans cette branche.*

a) Quel sera son niveau et son échelon ?

Niveau III et échelon 2

b) A quel coefficient et à quel salaire cela correspondra-t-il ?

Coefficient 320 et 1 495 € de salaire brut

Troisième partie : le conseil des Prud'hommes

A l'aide du *document 6* et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1) Quelle est la mission première du Conseil des Prud'hommes ?

C'est le seul tribunal compétent pour régler tous les litiges individuels entre les employeurs et les salariés qu'ils emploient

2) Qu'appelle-t-on une procédure en référé utilisée par le conseil des Prud'hommes ?

Pour certaines affaires (ex : salaires impayés), une procédure de référé permet d'obtenir plus rapidement une décision, et un jugement est possible après 2 mois de saisine.

3) Comment appelle-t-on aux Prud'hommes la personne chargée de concilier les parties avant le jugement d'une affaire ?

Cette personne se nomme le juge prud'homal.

4) Avant le jugement d'une affaire aux Prud'hommes, quel est le nom que porte le lieu où sont convoquées les parties afin de les concilier ?

Ce lieu s'appelle le bureau de conciliation

5) Aux Prud'hommes, à partir de quelle somme, un jugement est-il susceptible d'appel ?

Un jugement est susceptible d'appel au-delà de 4 000 €

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Quatrième partie : le contrat de travail

Une fleuriste souhaite vous embaucher sous contrat à durée déterminée pour remplacer une employée en congé maternité.

Vous devez donc vous informer des nouvelles dispositions en matière de contrat de travail.

A l'aide de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1) Donner une définition du contrat de travail.

Le contrat de travail est un accord entre l'employeur et le salarié.

Le salarié s'engage à réaliser, sous les ordres de l'employeur, un travail prévu dans le contrat, en échange d'un salaire.

2) Enumérer deux exemples de contrat précaire.

→ *Le contrat intérimaire*

→ *Le CDD ou contrat à durée déterminée*

3) Mentionner deux raisons justifiant l'indemnité de fin de contrat.

→ *Cette indemnité existe, car le salarié n'est pas certain de retrouver un travail rapidement*

→ *Cette indemnité existe aussi, car les salariés en CDI ont droit à certaines primes liées à l'ancienneté auxquelles les salariés précaires n'ont pas accès.*

Toute réponse cohérente sera acceptée.

4) Indiquer deux cas de recours aux CDD fixés par la loi.

→ *Le remplacement d'un salarié absent (sauf s'il est gréviste)*

→ *La surcharge temporaire d'activité*

→ *L'emploi saisonnier*

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

5) Citer deux obligations de l'employeur.

→ *Rémunérer le salarié*

→ *Fournir le matériel nécessaire*

→ *Respecter la législation sociale*

Toute réponse cohérente sera acceptée

6) Donner deux causes de rupture d'un CDD.

→ *Une faute du salarié (faute grave ou lourde notamment)*

→ *Un cas de force majeure (non paiement des salaires, déménagement, ..)*

→ *Obtention d'un CDI*

→ *L'accord des deux parties*

7) Que reçoit un salarié en CDD, dont le contrat n'est pas renouvelé (3 réponses attendues)?

→ *Reçu pour solde de tout compte*

→ *Attestation pôle Emploi*

→ *Certificat de travail*

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Cinquième partie : le contexte juridique et réglementaire

Dans la perspective d'une extension d'activité, Mme Lopez et vous-même consultez les annonces parues dans un quotidien de votre région.

A l'aide du document 7, répondre aux questions suivantes :

1) Quel est l'objet de cette annonce ?

Il s'agit de la vente d'un fonds de commerce.

2) Donner les éléments constitutifs d'un fonds de commerce ?

- Éléments incorporels (2 réponses) :

Le droit au bail- la clientèle- le nom commercial

- Éléments corporels (2 réponses) :

Marchandises- présentoirs- matériel...

3) Pourquoi l'acheteur de ce fonds commercial devra t-il en plus payer un loyer de 1000€ ?

Il paiera un loyer car il ne sera pas propriétaire des murs.

Brevet Professionnel Fleuriste – Session 2014
Epreuve E4 U40 – Gestion de l'entreprise
1^{ère} partie : Environnement économique juridique et social de l'entreprise – Durée : 2 heures

BAREME

Première partie : Les facteurs d'environnement	5 points
--	----------

- 1) 0.5 point
- 2)
 - a) 1 point
 - b) 1.5 point (0.5+1)
 - c) 2 points

Deuxième partie : La rémunération du temps de travail	9 points
---	----------

- 1) 1 point
- 2) 1 point
- 3) 1 point
- 4) 2 points (2x0.5 +1)
- 5)
 - a) 1 point
 - b) 1 point
- 6)
 - a) 1 point
 - b) 1 point

Troisième partie : Le conseil de prud'hommes	7 points
--	----------

- 1) 2 points
- 2) 1 point
- 3) 1 point
- 4) 2 points
- 5) 1 point

Quatrième partie : Le contrat de travail	15 points
--	-----------

- 1) 2 points
- 2) 2 points
- 3) 2 points
- 4) 2 points
- 5) 2 points
- 6) 2 points
- 7) 3 points

Cinquième partie : Le contexte juridique et réglementaire	4 points
---	----------

- 1) 1 point
- 2) 2 points (2x0.5+2x0.5)
- 3) 1 point

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	E4	SESSION 2014	BAREME
EPREUVE E4 EEJSE	DUREE 2 H	COEFF 2	1/1